



Convocation au commissariat pour détournement

Par Visiteur

Bonjour, il y a 2 ans j'ai travaillé dans un établissement financier j'ai détourné 25 mille euros je reçois aujourd'hui une convocation au commissariat de police qu'est-ce que je risque??????

Par Visiteur

Bonjour Madame

Dans l'immédiat vous êtes obligée de vous rendre à la convocation.
S'il s'agit d'un vol simple vous encourez 3 ans d'emprisonnement et 45000 euros d'amende.

Cordialement